

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
21 avenue des Vosges

SIRET 778 847 152 00064
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

Contacts : 03.88.11.93.75
esg@schwab-avocat.fr



RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2012

Sommaire :

- Comptes annuels
- Attestation du rapport financier annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 24 mai 2013
- Rapport de la Présidente du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

FALA SA

21 avenue des Vosges

67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

HANS et ASSOCIES Strasbourg
2 Square du Château

67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 29 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	3 768 503,75		3 768 503,75	3 768 503,75				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	4 240 020,92		4 240 020,92	4 240 020,92				
Prêts	22 974 593,40		22 974 593,40	15 879 960,24	7 094 633,16	44,68		
Autres immobilisations financières								
TOTAL II	30 983 118,07		30 983 118,07	23 888 484,91	7 094 633,16	29,70		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances							
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	28 703,55		28 703,55	28 703,55				
Disponibilités	91 835,39		91 835,39	505 515,37	413 679,98	81,83		
Charges constatées d'avance (3)	3 449,40		3 449,40	2 921,97	527,43	18,05		
TOTAL III	123 988,34		123 988,34	537 140,89	413 152,55	76,92		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	31 107 106,41		31 107 106,41	24 425 625,80	6 681 480,61	27,35		

(1) Doit être au bil

(2) Doit être au bilan 22 974 593,40

(3) Doit être au bilan

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2012	12	31/12/2011	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 100 000.00	1 100 000.00				
	RESERVES						
	Réserve légale	110 000.84	110 000.84				
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	550 530.98	550 530.98				
	Autres réserves						
	Report à nouveau	22 322 965.13	14 805 887.13	7 517 078.00	50.77		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	6 977 802.36	7 583 078.00	605 275.64	7.90		
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	31 061 299.31	24 149 496.95	6 911 802.36	28.62		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES D'EXPLOITATION							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 337.00	39 533.75	3 803.25	9.62			
Dettes fiscales et sociales	1 629.00	85 954.00	84 125.00	97.87			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	641.10	150 641.10	150 000.00	99.57			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL IV	45 807.10	276 128.85	230 321.75	83.41		
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	31 107 106.41	24 425 625.80	6 681 480.61	27.35		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

45 807.10 276 128.85

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2012 12			Exercice N-1 31/12/2011 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			144 165,37	228 133,05	83 967,68	36,81	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales			12 000,00	12 001,00	1,00	0,01	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			150 400,00	150 400,00			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			306 565,37	390 534,05	83 968,68	21,50	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			306 565,37	390 534,05	83 968,68	21,50	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits affectés à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2012	12	31/12/2011	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	7 261 500.70		7 902 689.16	8.11
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	134 633.16		180 824.89	25.55
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	7 396 133.86		8 083 514.05	8.50
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		37.13		37.13
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI		37.13	37.13	
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 396 096.73		8 083 514.05	8.50
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	7 089 531.36		7 692 980.00	7.84
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		111 729.00	109 902.00	1.66
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	7 396 133.86		8 083 514.05	8.50
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	418 331.50		500 436.05	16.41
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	6 977 802.36		7 583 078.00	7.98

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

7 396 134.00 8 083 514.00

FALA SA
21 avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

ANNEXE DU 01/01/2012 AU 31/12/2012

HANS et ASSOCIES Strasbourg
2 Square du Château

67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 29 50

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et principes comptables français ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend des parts d'OPCVM. Leur valeur brute est constituée du coût d'acquisition.

Lorsque la valeur liquidative des parts d'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt ne revêtent pas un caractère significatif.

Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/12	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/12
Immobilisations financières :				
Participations	3.769	-	-	3.769
Autres titres immobilisés	4.240	-	-	4.240
Prêts	15.880	7.345	250	22.975
	23.889	7.345	250	30.984

Provisions
(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/12	Augmenta- tions	Diminutions	Montant au 31/12/12
ETAT NEANT				

Etat des échéances des créances et des dettes
(en milliers d'euros)

	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances :			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	22.975	22.975	
Créances de l'actif circulant :			
Autres créances	0	0	
Charges constatées d'avance	3	3	
	22.978	22.978	
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	43	
Dettes fiscales et sociales	2	2	
Autres dettes *	1	1	
	46	46	

* dont dividendes à payer

Néant

Détail des produits à recevoir
(en milliers d'euros)

	31/12/12	31/12/11
Prêts		
Intérêts courus à recevoir	0	0
Autres créances		
Dividendes à encaisser	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôts	0	0
TOTAL	0	0

Détail des charges à payer
(en milliers d'euros)

	31/12/12	31/12/11
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs fact. non parvenues	43	29
Total	43	29
Dettes fiscales et sociales		
Org. Sociaux - Charges à payer	0	12
Total	0	12
Autres dettes		
Divers charges à payer	1	151
Total	1	151
Total général	44	192

Honoraires du Commissaires aux Comptes pris en charge au titre de l'exercice 2012

En 2012 (en K€)	Commissariat aux Comptes	Autres missions	Total
Mazars	17	0	17
TOTAL	17	0	17

Détail des charges constatées d'avances
(en milliers d'euros)

	31/12/12	31/12/11
Charges constatées d'avances		
- d'exploitation	3	3
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	0
Total général	3	3

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au 01/01/12	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31/12/12
Actions ordinaires	55	20 000	-	-	20 000

Inventaire des valeurs mobilières

Catégories de valeurs mobilières	Nature	Evaluation au 31/12/12	
		Quantité	Valeur au bilan (en milliers d'euros)
OPCVM	CIC Sécu C	5,796	29
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			29
Parts	SIL Fala	5 386	1 015
Actions	Bio Springer	3 849	1 337
Actions	Lesaffre Iberica SA	388 349	1 416
<i>Titres de participation</i>			3 769
Actions	Cofisaf	94 179	4 240
<i>Autres titres immobilisés</i>			4 240

La valeur de marché des OPCVM au 31/12/2012 s'élève à 38 K€.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	3.769	
Autres titres immobilisés	4.240	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	22.975	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit, appelé, non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	7.262	
Autres produits financiers	135	
Charges financières		

Rémunération des dirigeants
(en milliers d'euros)

	Montant
Rémunérations allouées aux membres :	
- des organes d'administration	150
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège à
STE LESAFFRE ET CIE	SA	734 K€	41 Rue Etienne Marcel 75001 PARIS RCS B 316 055 672

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	7.090	112	6.978
Résultat exceptionnel	0	0	0
Total	7.090	112	6.978

Tableau des engagements
(en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Engagements en matière de pension		TABLEAU NEANT				
Engagements reçus						
Engagements réciproques						

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Acompte sur dividendes	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2010	1.100	13.832	5.434	-2.000	18.366
Résultat au 31 décembre 2011			7.583		7.583
Distribution effectuée par la société		-3.800		2.000	-1.800
Affectation du résultat 2010		5.434	-5.434		
Situation à la clôture 2011	1.100	15.466	7.583	0	24.149
Résultat au 31 décembre 2012			6.978	0	6.978
Distribution effectuée par la société		-66		0	-66
Affectation du résultat 2011		7583	-7.583		
Situation au 31 décembre 2012	1.100	22.983	6.978	0	31.061

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31/12/12	31/12/11
+Résultat net	6.978	7.583
- Variation du BFR lié à l'activité	-231	-1.862
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	6.747	5.721
- Acquisitions d'immobilisations financières	-7.345	-7.531
+Réductions des immobilisations financières	250	2.000
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-7.095	-5.531
- Dividende	-66	-1.800
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-66	-1.800
Variation de la trésorerie (A+B+C)	-414	-1.610
Trésorerie à l'ouverture (D)	534	2.144
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	120	534

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
(art. 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications	2008 (euros)	2009 (euros)	2010 (euros)	2011 (euros)	2012 (euros)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000
b) Nombre d'actions émises.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.918.781	2.656.194	5.814.491	8.083.514	7.396.134
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5.687.753	2.426.123	5.469.938	7.692.980	7.089.531
c) Impôts sur les bénéfices.....	165.412	41.687	35.947	109.902	111.729
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	5.522.341	2.384.436	5.433.991	7.583.078	6.977.802
e) Montant des bénéfices distribués.....	3.800.000	3.800.000	3.800.000	66.000	4.000.000
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions.....	276	119	272	379	349
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions..	276	119	272	379	349
c) Dividende versé à chaque action.....	190	190	190	3	200
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	-	-	-	-	-

Filiales et participations
(en milliers d'euros)
Comptes annuels au 31 décembre 2012

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2012	Observations
				Brute	Nette						
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
Société Industrielle de Levure FALA S.a.r.l. 8, rue de St-Nazaire 67100 Strasbourg	1.725	47.055	49,95	1.015	1.015	-	-	110.054	9.269	6.312	(exercice 2012)
BIO SPRINGER S.A. 103, rue Jean-Jaurès 94701 Maisons Alfort	1.375	87.287	13,99	1.337	1.337	-	-	139.774	4.794	400	(exercice 2012)
LES SAFIRE IBERICA S.A. Avenida de Santander n°138 Valladolid	1.988	28.711	19,53	1.416	1.416	-	-	41.943	1.930	200	(exercice 2012)

NB : le compte titres de participations figurant au bilan comprend également des participations inférieures à 10 % du capital des sociétés concernées, dont la valeur comptable tant brute que nette s'élève à 4.240 K€. Le montant des dividendes encaissés à ce titre au cours de l'exercice 2012 s'élève à 348 K€.

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
21 avenue des Vosges

SIRET 778 847 152 00064
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Paris , le 22 avril 2013

Le Directeur Général
Jean-Louis MEURANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Meurant', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
21 avenue des Vosges

SIRET 778 847 152 00064
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2013

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant son 93^e exercice, clos le 31 décembre 2012, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été établis suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents, dans le respect des dispositions du plan comptable français, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports du commissaire aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires les concernant.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Votre Société a poursuivi son activité de gestion de portefeuille. Elle gère ses différentes participations et les risques qui y sont associés.

Après une année 2011 marquée par une augmentation de 39 % du montant des recettes, l'année 2012 est en baisse 8,5 %.

Les recettes de FALA sont constituées des dividendes perçus par les sociétés dans lesquelles elle détient des participations et par le placement de ses disponibilités.

Les revenus distribués par les sociétés dans lesquelles FALA détient des participations affichent une baisse de 8,11 % par rapport à ceux de 2011 avec toujours des situations très différentes entre lesdites sociétés. Si les dividendes versés par Sil Fala ont encore augmenté en 2012 (+ 7,52%), ceux payés par Cofisaf sont revenus aux montants de 2010 (- 63% par rapport à 2011) et ceux provenant de Bio Springer et Lesaffre Iberica ont également baissé, respectivement de 35 % et 57,76 % par rapport à 2011.

On constate également en 2012 une diminution du montant des intérêts perçus par la société FALA en rémunération du placement de ses disponibilités. Cette diminution s'explique par la baisse du taux EURIBOR 3 mois auquel les disponibilités sont placées. La gestion des disponibilités de votre Société reste assurée par la centrale de gestion de la Trésorerie du Groupe Lesaffre. Au 31 décembre 2012, les montants ainsi placés s'élevaient à la somme de 22.974.593 euros.

Au cours de l'année 2012, FALA n'a pas procédé à de nouveaux investissements, aucun projet n'ayant pu aboutir.

Il est rappelé que le 14 mai 2012, la société Lesaffre & Cie a franchi le seuil de détention de 95 % des actions de la société FALA.

Suite à ce franchissement de seuil, la société FALA a été intégrée fiscalement au sein du Groupe Lesaffre & Cie. Cette intégration prend effet à compter de l'exercice 2013. La convention d'intégration fiscale signée entre la société mère intégrante et sa fille prévoit que la société FALA ne peut se trouver dans une situation moins favorable que celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

Les perspectives de recettes sont assez comparables à celles de 2012. A ce jour, FALA reste attentive à saisir toute opportunité d'un investissement à plus long terme.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

En accord avec le décret n°2012-557 du 24 avril 2012, nous vous indiquons également que compte tenu de la structure et de l'activité de holding de la société FALA, il n'y a pas lieu de donner ici d'informations sur les conséquences sociales et environnementales de son activité.

Enfin nous vous précisons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi.

Sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce ainsi que le tableau des filiales et participations prévu par l'article L 233-15 du Code de commerce.

ACTIVITES DES SOCIETES DANS LESQUELLES FALA S.A. DETIENT DES PARTICIPATIONS

Les revenus de la SILFALA sont en baisse en 2012 par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement d'une baisse des volumes vendus. Le résultat final est en recul de 25%.

En ce qui concerne les principales filiales de COFISAF, notre filiale hongroise a réalisé un bon exercice, ce qui devrait encore être le cas en 2013. La société OZMAYA a amélioré ses prix de vente sur le marché domestique et a développé ses ventes à l'export, ce qui a eu

un impact positif sur les résultats d'exploitation. Le prix de la mélasse devrait augmenter en 2013, ce qui devrait être contrebalancé par les augmentations de prix prévues.

La crise économique persistante de la péninsule Ibérique continue d'influencer à la baisse la consommation, fragilisant certains de nos clients. Lesaffre Ibérica a, en ce début d'année, une politique d'augmentation des prix auprès de sa clientèle artisans. Les clients industriels continuent de subir la pression très forte de nos concurrents qui tentent de conquérir de nouvelles parts de marché.

Les résultats 2012 de Bio Springer redeviennent bénéficiaires ; les résultats 2013 devraient conforter le niveau atteint sur 2012.

DELAI DE PAIEMENT

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2012, aucune facture fournisseur de la société FALA ne restait ouverte. Nous vous rappelons en outre qu'au 31 décembre 2011, deux factures de fournisseurs de la société FALA, datées du 29 novembre 2011 et du 1^{er} décembre 2011, restaient ouvertes pour un montant de 10.496,60 euros avec échéance respectivement au 29 décembre 2011 et à réception et ont été réglées le 10 janvier 2012.

RESULTATS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Les produits des participations figurant au compte de résultat, sous la rubrique « Produits financiers de participations », se totalisent pour l'exercice 2012 à 7.261.500,70 €. Ce montant se répartit comme suit :

- dividende SIL FALA S.à.r.l.....	6.312.392,- €
- dividende BIO SPRINGER S.A.	400.296,- €
- dividende LESAFFRE IBERICA (CGL)	200.350,40 €
- dividende COFISAF	348.462,30 €

Le bilan et les comptes annuels de votre Société, que nous vous présentons, font ressortir pour l'exercice 2012,

un bénéfice de.....	<u>6.977.802,36 €</u>
formant, avec le report bénéficiaire antérieur de.....	<u>22.322.965,13 €</u>
un montant disponible de	29.300.767,49 €

que nous vous proposons d'affecter et de répartir comme suit :

- dividende statutaire aux actions	<u>66.000,00 €</u>
sur le solde de	<u>29.234.767,49 €</u>
- dividende supplémentaire aux actions	<u>3.934.000,00 €</u>
le solde de	<u>25.300.767,49 €</u>
étant reporté à nouveau.	

Si vous approuvez cette répartition, nous vous proposons de fixer le dividende à 200 € net par action, avant prélèvements sociaux, payable à partir du 4 juin 2013 par les soins du CIC-EST.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques, fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2009 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2010 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2011 : dividende de 3,30 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons qu'à la date du présent rapport, la Société Lesaffre & Cie détient plus de 97 % du capital et des droits de vote dans votre Société. Conformément à ses obligations, la société Lesaffre & Cie a déclaré avoir franchi le seuil des 95% du capital de la société FALA le 14 mai 2012.

Nous vous informons également qu'au cours de l'année 2012, 767 actions de votre Société ont été échangées et que les cours extrêmes se sont établis à 5.003,- € pour le plus bas et à 5.470,- € pour le plus haut.

Aux termes de l'article 885 T bis du Code Général des Impôts, « les valeurs mobilières cotées sur un marché sont évaluées selon le dernier cours connu ou selon la moyenne des trente derniers cours qui précèdent la date d'imposition. ».

Nous vous informons que le dernier cours pour l'année 2012 s'établit à 5.003,- € et que la moyenne des 30 derniers cours précédant la date d'imposition est de 5.312,28€.

MANDATS SOCIAUX

Nous vous rappelons que Monsieur Jean-Jules ZOETELIEF-TROMP et Emmanuel LORETTE arrivent au terme de leur mandat d'administrateur.

Compte tenu de la récente nomination de Monsieur Marc CASIER à la Direction de la région Europe de l'Ouest, nous vous proposons de le nommer en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 ans.

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de votre société est annexée au présent rapport.

Pour l'exercice 2013, nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 80.000 € nette de prélèvement au titre du forfait social.

Nous annexons également à notre rapport un tableau récapitulant la rémunération versée par votre société aux membres du Conseil d'administration en 2012.

RATIFICATION DU TRANSFERT DE SIEGE

Votre Conseil d'Administration, lors de sa séance du 14 décembre 2012, a décidé de transférer le siège social de votre Société du 11a rue du Fossé des Treize, 67000 STRASBOURG au 21 avenue des Vosges, 67000 STRASBOURG.

Cette modification n'entraîne aucune conséquence sur le mode de fonctionnement de votre Société.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2012.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
21 avenue des Vosges

SIRET 778 847 152 00064
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, il m'appartient de vous rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans la Société.

I. Gouvernement d'entreprise – Composition du Conseil et préparation et organisation de ses travaux

1.1

Lors du Conseil d'administration du 23 mars 2012, Monsieur Philippe Guillaumie et Monsieur Emmanuel Lorette ont été cooptés en qualité d'administrateurs en remplacement de Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani et de Monsieur Paolo Rossi, administrateurs démissionnaires. Monsieur Philippe Guillaumie a été nommé membre du Comité d'audit en remplacement de Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani démissionnaire.

Lors de l'Assemblée générale annuelle du 31 mai 2012 les cooptations de Monsieur Philippe Guillaumie et de Monsieur Emmanuel Lorette ont été ratifiées. Les mandats d'administrateur de Madame Isabelle Battist-Fosse et de Monsieur Jean-Louis Meurant ont été renouvelés.

Lors du Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée, la décision de dissocier les fonctions de Président et celles de Directeur général de la Société a été réitérée et Monsieur Jean-Louis Meurant a été reconduit dans ses fonctions de Directeur général de la Société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

En conséquence, le Conseil d'administration de FALA se composait de 13 administrateurs à la clôture de l'exercice :

- Madame Isabelle Battist-Fosse
- Madame Anne Becker, Présidente du Conseil d'administration
- Monsieur Guy Becker
- Monsieur Humphrey Becker
- Monsieur Patrick Berthon, Président du Comité d'audit
- Monsieur Philippe Guillaumie, membre du Comité d'audit
- Monsieur Denis Lesaffre
- Monsieur Maurice Lesaffre
- Monsieur Emmanuel Lorette
- Monsieur Jean-Louis Meurant, Directeur général
- Madame Yvette Mikol
- Monsieur Laurent Xardel
- Monsieur Jean-Jules Zoetelief-Tromp

Le Conseil était ainsi composé de 23 % de femmes au 31 décembre 2012. Cette composition est conforme aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

1.2

La Présidente organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est régi par un règlement intérieur que pour la question de la participation au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Elle veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les administrateurs sont convoqués par la Présidente. Le Commissaire aux comptes est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Conseil d'administration a été réuni 5 fois au cours de l'exercice 2012, à savoir :

- Le 23 mars 2012, aux fins de préparer l'assemblée générale ordinaire annuelle du 31 mai 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

Lors de sa séance, le Conseil a pris acte des démissions de Messieurs Mehdi Ouazzani-Hassani et Paolo Rossi de leurs fonctions d'administrateur. Le Conseil a ensuite coopté Monsieur Philippe Guillaumie en qualité d'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani et Monsieur Emmanuel Lorette en qualité d'administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Paolo Rossi.

Compte tenu de la démission de Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani de ses fonctions d'administrateur, le Conseil a également constaté sa démission de ses fonctions de membre du Comité d'audit et a désigné Monsieur Philippe Guillaumie en remplacement afin de compléter ledit Comité d'audit.

Après avoir évoqué la marche des affaires et le rapport du Comité d'audit, les membres du Conseil ont arrêté les comptes au 31 décembre 2011.

Ils ont approuvé le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration sur lequel le Comité d'audit a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil ont également approuvé la proposition d'affectation et de répartition du bénéfice de l'exercice 2011, évoqué la question des ratifications de cooptations et des renouvellements de mandats d'administrateurs à soumettre à l'Assemblée et ont arrêté le rapport de gestion pour l'exercice 2011, et notamment le montant global des jetons de présence qui serait proposé à l'Assemblée.

Le Conseil a ensuite fixé la date et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée.

Enfin, les administrateurs ont arrêté les termes du communiqué de presse sur les résultats annuels de la Société.

Les administrateurs ont été convoqués le 9 mars 2012. Ils ont été destinataires du projet de bilan et de comptes de résultat au 31 décembre 2011, du tableau des résultats à fin décembre 2011 des sociétés dans lesquelles FALA S.A. détient des participations, du tableau récapitulatif des avances de trésorerie et des projets de rapports de la Présidente et de gestion et de texte des résolutions.

- le 31 mai 2012, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration s'est réuni.
Le Conseil a réitéré sa décision de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur général de la société et a reconduit le mandat de Directeur général de Monsieur Jean-Louis Meurant.
Le Conseil a ensuite évoqué la situation des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations et les perspectives d'avenir.
Le Conseil a également fixé les modalités de répartition du montant des jetons de présence voté par l'Assemblée et a discuté de la date de mise en paiement.
- le 20 juillet 2012, le Conseil s'est réuni pour examiner les comptes semestriels de la société FALA au 30 juin 2012. Ces comptes ont été arrêtés à l'unanimité par les membres du Conseil. Le rapport financier semestriel a été discuté et adopté dans les mêmes conditions. La marche des affaires de la société FALA a été évoquée ainsi que la question du placement des disponibilités. Le Conseil a donné son autorisation à la signature d'un nouvel avenant au contrat de prêt du 23 janvier 2006 entre les sociétés FALA et Lesaffre & Cie.

Les administrateurs ont été convoqués le 6 juillet 2012 et ont été destinataires du bilan et du compte de résultat au 30 juin 2012, du projet de rapport financier semestriel, d'un tableau des résultats à fin mai 2012 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations ainsi que d'un tableau récapitulatif des avances de trésorerie.

- le 26 octobre 2012, le Conseil s'est réuni.
Les membres du Conseil ont discuté de la proposition de la société Lesaffre & Cie d'inclure la société FALA dans le périmètre de l'intégration fiscale groupe et ont autorisé la signature de la convention d'intégration fiscale dont le projet leur a été présenté.
Après avoir examiné l'activité et les résultats des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations, les administrateurs ont arrêté les termes de l'information financière relative au troisième trimestre.

Le Projet de convention d'intégration fiscale entre la société Lesaffre & Cie et la société FALA, un tableau des résultats à fin août 2012 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations ainsi qu'un tableau récapitulatif des avances de trésorerie ont été adressés à l'ensemble des administrateurs lors de leur convocation en date du 15 octobre 2012.

- le 14 décembre 2012, le Conseil s'est réuni aux fins de transférer le siège de la société FALA.
Les membres du Conseil ont décidé de transférer le siège de la société du 11A rue du Fossé des Treize 67 000 Strasbourg au 21 avenue des Vosges 67 000 Strasbourg.

A ces différentes réunions du Conseil d'administration ont assisté :

- CA du 23 mars 2012 8 membres sur 11
(et un membre était représenté)
- CA du 31 mai 2012 10 membres sur 13
(et un membre était représenté)
- CA du 20 juillet 2012 8 membres sur 13
(et un membre était représenté)
- CA du 26 octobre 2012 10 membres sur 13
(et un membre était représenté)
- CA du 14 décembre 2012 9 membres sur 13
(et trois membres étaient représentés)

Durant l'exercice 2012, il a été fait usage de la faculté de participer au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication par deux administrateurs lors de la séance du 14 décembre 2012. Aucun dysfonctionnement technique de nature à perturber le déroulement de la séance n'a été à signaler.

Toutes les résolutions mises au vote ont été approuvées.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été régulièrement tenus à leur disposition.

A l'issue de chaque réunion, le secrétaire nommé par le Conseil rédige un procès-verbal qui est arrêté par la Présidente et soumis à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux approuvés par le Conseil sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux.

Au titre de l'exercice 2012, les membres du Conseil d'administration ont perçu des jetons de présence pour l'accomplissement de leur mission.

Leur répartition s'est faite par parts égales entre les administrateurs en fonction à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012 qui a statué sur le montant des jetons de l'exercice alors en cours, et avec attribution d'un jeton supplémentaire à la Présidente du Conseil d'administration et un demi-jeton supplémentaire à chacun des membres du Comité d'audit.

La date de mise en paiement des jetons a été modifiée en 2012 : le paiement des jetons correspondant à l'année en cours a été réglé en juin de l'année en cours alors qu'il intervenait antérieurement en janvier de l'année suivante. De telle sorte qu'en 2012, les administrateurs ont perçu, en janvier, les jetons pour leurs fonctions en 2011 et en juin ceux pour leurs fonctions en 2012.

Le rapport de gestion pour l'exercice 2012 mentionne les éléments relatifs à la structure du capital de la Société et au franchissement de seuil de 95 % des actions par Lesaffre & Cie.

Les articles 35 à 44 des statuts prévoient les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales. L'article 41 en particulier est consacré au droit de vote double.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

On entend par procédures de contrôle interne, les procédures constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation et qui visent à :

- d'une part s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - o se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - o s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux,
- d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Votre Société ayant uniquement une activité de gestion de portefeuille et n'employant aucun salarié, c'est eu égard à cette caractéristique que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a été conçu.

L'ensemble des opérations administratives et financières a été externalisé.

FALA bénéficie pour remplir l'objectif susvisé de l'ensemble des procédures et systèmes de contrôle mis en place au niveau du groupe Lesaffre & Cie.

Afin de renforcer les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et conformément à ses obligations légales, FALA s'est dotée d'un Comité d'audit depuis juillet 2009.

Le Comité d'audit était composé à la fin de l'exercice 2012 de Monsieur Patrick Berthon, qui en assure la présidence, et de Monsieur Philippe Guillaumie.

Les membres du Comité d'audit ont été choisis en raison de leur expérience et de leurs qualifications particulières en matière financière et comptable. Monsieur Berthon répond en outre à la condition d'indépendance posée par l'article L 823-19, al. 2 du Code de commerce. Il n'est ni actionnaire, ni mandataire social, ni salarié de la société Lesaffre et

Cie ou de l'une de ses autres filiales et il ne possède pas un nombre significatif d'actions de la société FALA.

Le Comité d'audit se réunit avant l'arrêté des comptes annuels et en cours d'année si nécessaire pour vérifier le suivi de ses recommandations ou en cas d'évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes.

Il rend compte de ses activités au Conseil d'administration et lui présente un rapport écrit au moins une fois par an.

Durant l'exercice 2012, le Comité d'audit a présenté un rapport au Conseil du 23 mars 2012 réuni en vue de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011.

Conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, ce comité est chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière.
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Concernant les sociétés dans lesquelles FALA détient des participations, dans la mesure où FALA n'en a pas le contrôle majoritaire, le Comité d'audit considère qu'il n'a pas d'obligation d'étendre son contrôle sur ces sociétés.

Toutefois, considérant qu'il est nécessaire d'avoir une bonne compréhension de leur valorisation, le Comité, en accord avec la société Lesaffre et Cie, actionnaire majoritaire de FALA, est autorisé à consulter les éléments relatifs au contrôle interne qui se rapportent aux sociétés concernées.

Par ailleurs, compte tenu des prêts octroyés par FALA au groupe Lesaffre & Cie, le Comité d'audit a proposé au Conseil, qui a accepté, qu'il soit demandé aux auditeurs de la société Lesaffre & Cie d'attester que la situation et les engagements de la société et du groupe ne présentent pas de risque pour les placements de trésorerie réalisés par FALA. Il a ainsi été convenu que le Commissaire aux comptes de Lesaffre & Cie adresserait au Conseil d'administration de FALA, une fois par an, un document mentionnant certains ratios de solvabilité usuels pour le groupe consolidé et pour la société-mère Lesaffre & Cie.

2.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Outre le rôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit, les procédures de contrôle sont notamment mises en œuvre via :

- le suivi des risques industriels des participations de FALA par le département des assurances et la direction industrielle du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi de la situation financière des participations de FALA par le contrôle de gestion du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi des risques juridiques et fiscaux par le service sociétés du Groupe Lesaffre et Cie et par des prestataires externes.

Les opérations bancaires et règlements des fournisseurs ont été effectués sous la signature ou le contrôle du Directeur Général.

2.2 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'objectif de fiabilité de l'information comptable et financière est poursuivi :

En interne :

- par la direction de FALA
- par le Comité d'audit
- par la direction financière du Groupe Lesaffre et Cie qui comprend les services du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la consolidation, du juridique.

Le contrôle de la qualité des informations financières est assuré par le contrôle du reporting de gestion mensuel établi sous un système d'information unifié avec des impératifs de délai et de contenu de l'information de gestion,

En externe :

- par l'expert comptable missionné pour l'établissement des comptes mensuels, semestriels et annuels,
- par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission permanente de certification des comptes,
- éventuellement par des prestataires extérieurs pouvant être missionnés sur des projets spécifiques produisant des effets sur la maîtrise des risques ayant un impact sur l'information comptable et financière.

Les délais de publication de l'information réglementée posés par les textes ont été respectés.

La diffusion de l'information réglementée et son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers sont assurés par un diffuseur professionnel. L'information réglementée est mise en ligne sur le site internet www.fala-info.fr.

III. Pouvoirs du directeur général :

Le Conseil d'administration a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur Général :

A titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, le Directeur Général doit recueillir l'accord préalable du Conseil d'administration pour tous investissements, dépenses ou autres engagements dont le montant individuel hors taxes excéderait 1.000.000 euros.

En application de l'article L. 225-37 al.7 du Code de commerce, il est précisé que la société FALA n'a pas souhaité se référer à un code de gouvernement d'entreprise.

Les documents diffusés par la Société au cours de l'année et ceux préparés en vue de l'approbation des comptes permettent aux actionnaires d'apprécier le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société de manière aussi précise

et fiable que possible eu égard aux spécificités de la Société, à savoir le fait qu'elle a pour seule activité la gestion de son portefeuille, et au domaine extrêmement concurrentiel dans lequel évoluent la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Je vous précise enfin que le projet du présent rapport a fait l'objet d'un avis favorable du Comité d'audit et que conformément à l'article L. 225-37 al. 10 du Code de commerce, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Fait à Paris, le 22 mars 2013

La Présidente

MAZARS

FALA

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

FALA

Société anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 21 avenue des Vosges - 67000 STRASBOURG
N° Siren : 778 847 152

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

FALA

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2012

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FALA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

FALA

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2012*

- Titres de participation - La note page 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives aux titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

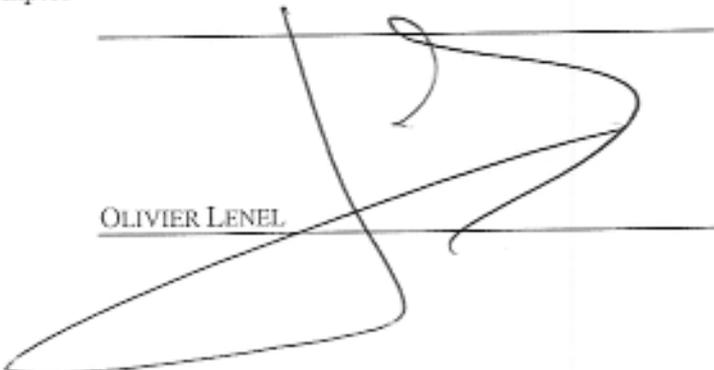
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Conseil d'Administration ne contient pas l'ensemble des informations requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Fait à Courbevoie, le 22 avril 2013

Le commissaire aux comptes

MAZARS


OLIVIER LENEL

MAZARS

FALA

Rapport du commissaire aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2012

FALA

Siège social : 21 avenue des Vosges - 67 000 STRASBOURG
Société Anonyme au capital de 1 100 000 €

R.C.S STRASBOURG 778 847 152

Rapport du commissaire aux comptes
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société FALA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FALA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

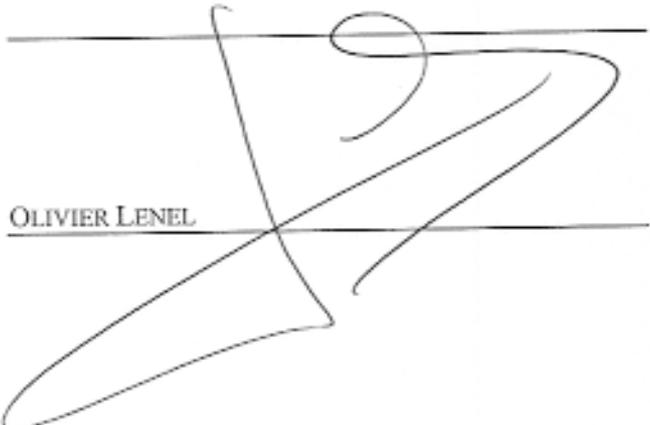
Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 22 avril 2013

Le commissaire aux comptes

MAZARS

OLIVIER LENEL

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over two horizontal lines. The signature is highly cursive and loops around, crossing itself multiple times. It is positioned to the right of the printed name 'OLIVIER LENEL'.